

GARANTIE LIMITÉE DE 3 ANS MARTEAU-BATTEUR HYDRAULIQUE POUR FIXATION SUR BRAS

Des pièces authentiques NPK (y compris les outils rapportés) doivent être utilisées sur le marteau-batteur pendant la durée complète de cette garantie. L'utilisation de pièces non NPK provoquera la résiliation complète de cette garantie.

Cette garantie est non négociable.

COUVERTURE DE LA GARANTIE DE BASE :

NPK CONSTRUCTION EQUIPMENT, INC. ("NPK") garantit que les marteaux-batteurs hydrauliques pour fixation sur bras neufs vendus par NPK seront libres de tout défaut de matériaux ou de fabrication pendant une période de 12 (douze) mois à compter de la date de livraison au premier utilisateur. Cette garantie couvrira les pièces de service pendant une période de 6 (six) mois ; les pièces de service sont l'ensemble des joints d'étanchéité, joints toriques, pièces de fixation en caoutchouc et barres d'attache. Cette garantie exclut toutes les pièces d'usure. Les pièces d'usure sont les tiges de retenue, les douilles isolantes supérieures et inférieures de l'outil et l'anneau d'impact.

COUVERTURE DE LA GARANTIE PROLONGÉE (24 mois) :

À compter de la date d'expiration de la garantie de base, et uniquement si une inspection par un concessionnaire NPK agréé a été effectuée (cf. détails ci-dessous*) : le châssis principal, le porte-outil, la tête à gaz, le cache-vanne, le piston et les manchons seront admissibles à être sous garantie.

*** Afin de recevoir la garantie prolongée, le marteau-batteur doit être amené chez un concessionnaire NPK agréé pendant la période des 11 à 13 mois à compter de la date d'installation pour une inspection de routine de tous les composants et un rescellage hermétique. Si l'inspection de routine et le rescellage hermétique ne sont pas effectués, les couvertures prolongée et super-prolongée sont nulles et sans effet.**

COUVERTURE DE LA GARANTIE SUPER-PROLONGÉE (36 mois) :

À compter de la date d'expiration de la garantie prolongée, et uniquement si une inspection par un concessionnaire NPK agréé a été effectuée (cf. les détails ci-dessous**) : le châssis principal, le porte-outil, la tête à gaz, le cache-vanne, le piston et les manchons seront admissibles à être sous garantie.

**** Afin de recevoir la garantie super-prolongée, le marteau-batteur doit être amené chez un concessionnaire NPK agréé pendant la période des 23 à 25 mois à compter de la date d'installation pour une inspection de routine de tous les composants et un rescellage hermétique. Si l'inspection de routine et le rescellage hermétique ne sont pas effectués, la couverture super-prolongée est nulle et sans effet.**

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

OUTILS DE DÉMOLITION et OUTILS ACCESSOIRES, PIÈCES, TUYAUX ET PIÈCES DE RECHANGE FAISANT PARTIE DES KITS D'INSTALLATION HYDRAULIQUE ET DE FIXATION, lesquels peuvent être couverts sous d'autres garanties.

RESPONSABILITÉS DE NPK

NPK, à sa volonté, réparera ou remplacera par une pièce neuve ou remise à neuf, toute pièce sous garantie qui fait défaut en raison d'un matériau défectueux ou d'une fabrication défectueuse, gratuitement et avec livraison au concessionnaire NPK. Remarque : les pièces remplacées sous garantie deviennent la propriété de NPK. Pendant la période de douze (12) mois de la GARANTIE DE BASE, NPK réglera les coûts de main-d'œuvre à un taux égal à 75 % du tarif d'atelier affiché nécessaire pour l'installation de toute pièce réparée ou de rechange pendant les heures normales de travail. Les heures supplémentaires payées au taux majoré et les frais de déplacement ne seront pas remboursés.

REMARQUE : Aucune main-d'œuvre n'est admissible pour les garanties prolongées.

RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

- Pièces / coûts de main-d'œuvre pour les inspections pour la garantie prolongée.
- Toutes les garanties soumises à NPK doivent être accompagnées de photos. Celles-ci peuvent être imprimées ou (de préférence) numériques.
- L'installateur, l'utilisateur, l'opérateur, le réparateur assumant la responsabilité de lire, de comprendre et de se conformer aux INSTRUCTIONS D'INSTALLATION, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN fournies par NPK.
- Enregistrement de la garantie auprès de NPK au moment de l'installation.
- Tous les coûts associés au transport du produit NPK, ou du matériel sur lequel le produit NPK est installé, chez un concessionnaire NPK agréé ou autre emplacement autorisé. NPK n'est pas responsable de toute dépense encourue dans le cadre d'une réparation sur le terrain.
- Fourniture d'un échantillon d'huile hydraulique tiré de la machine sur laquelle le produit est fixé, à la demande de NPK.

CES GARANTIES NE COUVRENT PAS LES DÉFAILLANCES PROVOQUÉES PAR :

- Une utilisation mauvaise ou abusive, toute modification ou une installation incorrecte.
- Tout entretien, réparation ou entreposage considéré(e) comme inapproprié(e) ou incorrect(e) par NPK.
- Manquer d'effectuer les inspections visuelles quotidiennes telles que précisées dans les manuels NPK.
- Le dépassement de la limite d'usure de l'outil et/ou des douilles isolantes de l'outil.
- Fonctionnement sous l'eau sans le dispositif de travail sous l'eau NPK installé sur le marteau et en fournissant de l'air au marteau tel que stipulé dans le manuel d'instruction NPK de travail sous l'eau.
- Une utilisation après avoir constaté l'existence de pièces défectueuses ou usées.
- Tout retard déraisonnable dans la réalisation d'une réparation après avoir été averti d'un problème potentiel avec le produit.
- Une utilisation pendant deux périodes de travail par jour du marteau-batteur.
- Une utilisation en aciérie.

CES GARANTIES EXCLUENT SPÉCIFIQUEMENT :

- Les défaillances qui, selon la détermination de NPK, ont été provoquées par un manque de lubrification, une installation incorrecte, un entretien inadéquat ou une utilisation incorrecte.
- Les remplacements dus à une usure normale.
- Les réparations par tout autre qu'un concessionnaire NPK agréé.
- L'utilisation de pièces non vendues par NPK. **L'UTILISATION DE PIÈCES NON AGRÉES OU AUTHENTIQUES PROVOQUERA L'ANNULATION IMMÉDIATE DE TOUTES LES GARANTIES NPK.**
- Les coûts de main-d'œuvre jugés excessifs par NPK.
- Les frais d'expédition de pièces qui dépassent les coûts normaux et coutumiers. (L'expédition par avion, à moins d'avoir été préapprouvée, ne peut être couverte par les garanties.)
- Les taxes, frais de courtage et taxes locales.

*** LES RÉPARATIONS SOUS GARANTIE NE PROLONGENT PAS LA PÉRIODE DE GARANTIE NORMALE.**

LIMITES ET EXCLUSIONS

Toute violation de lois, décrets, règles ou réglementations fédérales, provinciales, d'un état ou locales, ainsi que toute enlèvement ou modification des numéros de série des produits, entraînent l'annulation des garanties écrites portant sur les produits NPK. **Toute demande de garantie doit être réalisée dans les 30 jours à compter de la défaillance / réparation.**

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ DE MANIÈRE SÉCURISÉE ET LÉGALE, CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS OSHA EN VIGUEUR.

Les garanties écrites portant sur les produits NPK délimitent l'ensemble des responsabilités de NPK en ce qui concerne toute réclamation liée aux défaillances, défauts ou déficiences des produits vendus par NPK. **NPK N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE AUTRE REPRÉSENTATION, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À LA QUALITÉ, LA PERFORMANCE, LA DURABILITÉ, LES MATÉRIAUX, LA FABRICATION, LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, LA CONDITION, LA CONCEPTION OU L'UTILITÉ DES PRODUITS VENDUS PAR NPK, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ VENDABLE OU D'APTITUDE ; DE TELLES GARANTIES ET REPRÉSENTATIONS ÉTANT PAR LA PRÉSENTE EXPLICITEMENT EXCLUES. NPK NE SERA AUCUNEMENT RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS, PERTES OU RESPONSABILITÉS LÉGALES RÉSULTANT DE RETARDS OU DE PÉRIODES D'INDISPONIBILITÉ.**

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ QUANT AUX AUTRES REPRÉSENTATIONS OU GARANTIES

Aucune personne n'est autorisée à accorder toute autre garantie ou à assumer toute autre responsabilité au nom ou pour le compte de NPK, à moins que celle-ci n'ait été accordée ou assumée par écrit par un représentant officiel de NPK. Aucune personne n'est autorisée à accorder toute autre garantie ou à assumer toute autre responsabilité au nom ou pour le compte du vendeur, à moins que celle-ci n'ait été accordée ou assumée par le vendeur.